

Pour développer les réseaux de chaleur, les collectivités peuvent s'appuyer sur des opérateurs de choix : les Entreprises publiques locales (Epl)

Dans un contexte de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, les énergies renouvelables occupent une place centrale dans les politiques énergétiques des collectivités territoriales. La FedEpl, consciente des enjeux environnementaux et économiques, souhaite sensibiliser les collectivités locales à l'importance de recourir aux Epl pour accélérer la transition vers une énergie plus propre et durable à un coût maîtrisé.

Alors que nous sommes tous confrontés à l'augmentation des prix des énergies fossiles et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les réseaux de chaleur apparaissent comme une **solution incontournable pour engager la transition énergétique des territoires**. Les collectivités, conscientes de ces enjeux, cherchent des alternatives viables pour réduire leur dépendance aux énergies conventionnelles. Les réseaux de chaleur, en utilisant principalement des sources d'énergies renouvelables, offrent une **réponse concrète et pérenne à ces défis**, tout en contribuant à la stabilité des coûts énergétiques pour les usagers.

Les Epl se distinguent par leur capacité à mobiliser des compétences techniques pointues et leur expérience dans la gestion de projets complexes. En tant qu'opérateurs locaux, elles sont en mesure d'adapter les solutions énergétiques aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Les Epl se présentent sous trois formes : la Société d'économie mixte (Sem), la Société publique locale (Spl), la Société d'économie mixte à Opération unique (SemOp). Ces dernières offrent une flexibilité permettant de répondre à divers besoins :

- La **Sem** facilite la création de filiales pour développer des réseaux de chaleur. A titre d'exemple, la **SERM**, Sem d'aménagement historique de Montpellier s'est diversifiée en créant une filiale de réseau de chaleur.
- La **Spl** permet de maîtriser des services publics tout en bénéficiant de l'expertise d'un opérateur spécialisé. La collectivité s'appuie ainsi sur une société qu'elle contrôle et qui bénéficie de l'expertise d'un opérateur spécialisé. 10 Spl interviennent dans les énergies renouvelables (EnR). Par exemple la **Spl Bois Energie Renouvelable** est née d'une réflexion de la Ville de Lorient pour développer un réseau de chaleur biomasse.
- La **SemOp** offre la possibilité d'associer les compétences du secteur privé tout en conservant le contrôle public, favorisant ainsi l'exploitation efficace des réseaux de chaleur urbains. Elle offre de nouvelles opportunités aux territoires, notamment à travers le portage et l'exploitation des réseaux de chaleur urbains. 5 SemOp interviennent sur le territoire à l'instar de la **SemOp Amiens Energies** qui permet d'accélérer la décarbonation de la ville et fait reposer son alimentation sur un mix énergétique diversifié d'énergies locales et renouvelables.

La FedEpl a organisé vendredi dernier un webinaire afin de donner les clés aux collectivités pour s'emparer de ce sujet. Découvrez également des exemples d'Epl dans le domaine des réseaux de chaleur dans [notre dossier dédié](#).

Chaque année, la FedEpl accompagne une centaine de collectivités dans leurs projets, et il se crée entre 30 et 60 nouvelles Epl. Grâce à son centre de ressources, la FedEpl met à disposition des outils et des conseils pour aider les collectivités à concrétiser leurs ambitions dans le domaine des énergies renouvelables. Elle joue un rôle crucial dans l'accompagnement des collectivités dans leurs projets énergétiques.

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 401 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des élus Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr